

Démarche	: Attestation de Respect des Objectifs (ARO)
Organisme	: Sous-direction de la Qualité et du Développement durable dans la Construction - DGALN/DHUP/QC

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

L'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) promulguée le 10 août 2018, habilite le gouvernement à réécrire les règles de construction en favorisant l'innovation.

Pour cela, l'ordonnance du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation a, de manière expérimentale, défini les modalités selon lesquelles les maîtres d'ouvrage pouvaient proposer des projets de construction contenant des solutions d'effet équivalent aux dispositions constructives applicables à l'opération.

Ce principe a été inscrit dans le code de la construction par l'ordonnance du 29 janvier 2020 relative à la réécriture des règles de construction et recodifiant le Livre Ier du code de la construction et de l'habitation et les modalités d'application sont fixées par le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du CCH et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent.

Pour le remplissage du présent formulaire, l'acronyme "SEE" pour "Solution d'effet équivalent" a été utilisé.

En ce qui concerne le téléchargement des pièces jointes, il conviendra de privilégier des pièces de poids limité. Le chargement de ces pièces peut être long mais doit se terminer avant que la page de confirmation de dépôt de votre dossier ne s'affiche.

Mentions légales disponibles via le lien : <https://www.ecologie.gouv.fr/reecriture-des-regles-construction-nouvelle-version-du-livre-ier-du-code-construction-et-lhabitation>

Informations générales

Maître d'ouvrage

Statut

Statut du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1° du CCH)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Public

Professionnel

Particulier

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Nom

Nom, prénom ou intitulé de la société du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Indiquer ici, le cas échéant, le numéro SIREN/SIRET

Adresse

Adresse du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Téléphone

Téléphone du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Courriel

Adresse électronique du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Fonction du référent

Titre du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Ex : Chargé d'opération, ...

Téléphone du référent

Téléphone professionnel du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact au sein du maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH)

Données relatives à l'opération

Département de l'opération

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Département de l'opération

Commune d'implantation de l'opération

NB : Cette information ne fera pas l'objet de communications publiques.

Situation précise de l'opération

NB : Cette information ne fera pas l'objet de communications publiques.

Type de bâtiment

A - Exploitation agricole et forestière

A100 – exploitation agricole

A200 – exploitation forestière

B – Habitation

B100 – Maison individuelle

B200 – Bâtiment d'habitation collectif

C – Commerce et activités de service

C100 – artisanat et commerce de détail

C200 – restauration

C300 – commerce de gros

C400 – activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle

C500 – hébergement hôtelier et touristique

C600 – cinéma

D – Equipements d'intérêt collectif et services publics

D100 – locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés

D200 – locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

D300 – établissements d'enseignement

D400 – établissements de santé

D500 – établissements d'action sociale

D600 – salles d'art et de spectacles

D700 – équipements sportifs

D800 – autres équipements recevant du public

E – Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

E200 – entrepôt

E300 – bureau

E400 – centre de congrès et d'exposition

E500 – Autres lieux d'activité du secteur tertiaire SANS accueil de public

Nombre de logements, le cas échéant

S'il s'agit d'un bâtiment d'habitation collectif, renseigner le nombre de logements qu'il comporte.

Nature de l'opération

Nature des travaux

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Construction neuve

Rénovation

Surface de plancher

Surface de plancher en m²

Description de l'opération

Exemple : Réhabilitation de 500 logements datant de 1950.

Phase de l'opération

Phase de l'opération au moment de la réalisation de la présente attestation, parmi la liste ci-dessous

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

APS

APD

PRO

DCE

PC/DP

EXE

Date de début prévue de l'opération

Date estimée du démarrage du chantier

Date de livraison prévue de l'opération

Date estimée de fin du chantier

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Date de dépôt du dossier de demande d'attestation de respect des objectifs

Date à laquelle le maître d'ouvrage a transmis son dossier à l'organisme délivrant la présente attestation

Le cas échéant, numéro de l'assurance dommages-ouvrage

Données relatives à l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Qualité de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

(selon l'article R. 112-4 du CCH et de l'article 5 du décret n°2021-872 relatif à la recodification du Livre Ier du CCH)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- CSTB
- CEREMA
- Bureau de contrôle technique
- Bureau d'étude hautement qualifié
- Laboratoire agréé pour la sécurité incendie
- Organisme reconnu compétent par le ministre de l'intérieur pour la sécurité incendie

Dénomination de l'organisme délivrant la présente attestation

Nom, Prénom ou intitulé de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Indiquer ici, le cas échéant, le numéro SIREN/SIRET

Adresse de l'organisme délivrant la présente attestation

Adresse de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Téléphone de l'organisme délivrant la présente attestation

Téléphone professionnel de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Courriel de l'organisme délivrant la présente attestation

Adresse électronique professionnelle de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Nom, Prénom du référent

Nom, Prénom du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Fonction du référent

Ex : Chargé d'opération, Directeur d'agence, ...

Téléphone du référent

Téléphone professionnel du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Courriel du référent

Adresse électronique professionnelle du contact référent au sein de l'organisme délivrant l'attestation de respect des objectifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'assurance

Attestation d'assurance pour la mission spécifique de délivrance de l'attestation de respect des objectifs (selon l'article L. 112-9 du CCH)

Nom et coordonnées de l'assureur

Nom et coordonnées de l'assureur ayant délivré l'attestation d'assurance spécifique à la mission de délivrance de l'attestation de respect des objectifs

N° de police d'assurance et n° d'assuré

Informations disponibles sur votre attestation d'assurance qui seront reportées sur l'attestation de respect des objectifs

Données relatives à la SEE 1

Type de concepteur à l'origine de la SEE1

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°1

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Industriel
- Bureau d'études
- Architecte
- Entreprise de travaux

Champ technique de la SEE1

Parmi la liste ci-dessous

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)
- Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)
- Sécurité des personnes contre les risques d'incendie (Titre IV)
- Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)
- Qualité d'air intérieur (Titre V, chapitre III)
- Ouvertures (Titre V, chapitre V)
- Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
- Accessibilité (Titre VI)
- Performance énergétique et environnementale (Titre VII)

Solution de référence à laquelle la SEE1 propose une alternative

Référence réglementaire de la solution de référence à laquelle il est proposé une alternative (selon l'article R. 112-3 - II - 3^o du CCH)

Objectifs généraux poursuivis (SEE1)

Rappel des objectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2^o du CCH)

Description sommaire de la SEE1

Il s'agit de la description fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de communication publics (selon l'article R. 112-3 - II - 4^o du CCH).

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

Dispositif de mise en œuvre (SEE1)

Reproduction du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 5^o du CCH)

Protocole de contrôle (SEE1)

Reproduction du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ceux décrits dans le dispositif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6^o du CCH)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE1

Mention des conditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équivalent (selon l'article R. 112-3 - II - 7° du CCH).

Si aucun contrôle périodique n'est nécessaire, indiquer "Néant".

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ou document rappelant les conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE1

Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE1)

Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE1)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation (voir I. de l'article R. 112-3)

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents complémentaires (SEE1)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Données relatives à la SEE 2 (si existante)

Type de concepteur à l'origine de la SEE2

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°2

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Industriel

Bureau d'études

Architecte

Entreprise de travaux

Champ technique de la SEE2

Parmi la liste ci-dessous

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)

Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)

Sécurité et protection contre les risques d'incendie (Titre IV)

Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

- Ouvertures (Titre V, chapitre V)
- Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
- Accessibilité (Titre VI)
- Performance énergétique et environnementale (Titre VII)

Solution de référence à laquelle la SEE2 propose une alternative

Référence réglementaire de la solution de référence à laquelle il est proposé une alternative (selon l'article R. 112-3 - II - 3^o du CCH)

Objectifs généraux poursuivis (SEE2)

Rappel des objectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2^o du CCH)

Description sommaire de la SEE2

Il s'agit de la description fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de communication publics (selon l'article R. 112-3 - II - 4^o du CCH).

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération

Dispositif de mise en œuvre (SEE2)

Reproduction du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 5^o du CCH)

Protocole de contrôle (SEE2)

Reproduction du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ceux décrits dans le dispositif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6^o du CCH)

Conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE2

Mention des conditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équivalent (selon l'article R. 112-3 - II - 7^o du CCH)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ou document rappelant les conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE2

Document à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE2)

Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE2)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Documents complémentaires (SEE2)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Données relatives à la SEE 3 (si existante)

Type de concepteur à l'origine de la SEE3

Type de concepteur à l'origine de la solution d'effet équivalent n°3

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Industriel
- Bureau d'études
- Architecte
- Entreprise de travaux

Champ technique de la SEE3

Parmi la liste ci-dessous

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Protection contre les risques xylophages (Titre III, chapitre I)
- Sécurité d'usage des bâtiments (Titre III, chapitre IV)
- Sécurité et protection contre les risques d'incendie (Titre IV)
- Réseaux d'eau (Titre V, chapitre II)
- Qualité d'air intérieur (Titre V, chapitre III)
- Ouvertures (Titre V, chapitre V)
- Autres équipements (Titre V, chapitre VII)
- Accessibilité (Titre VI)
- Performance énergétique et environnementale (Titre VII)

Attestation de Respect des Objectifs (ARO) Solution de référence à laquelle la SEE3 propose une alternative

Référence réglementaire de la solution de référence à laquelle il est proposé une alternative (selon l'article R. 112-3 - II - 3^o du CCH)

Objectifs généraux poursuivis (SEE3)

Rappel des objectifs généraux respectés par la SEE (selon l'article R. 112-3 - II - 2^o du CCH)

Description sommaire de la SEE3

Il s'agit de la description fournie dans le dossier de demande et qui a vocation à figurer sur des supports de communication publics (selon l'article R. 112-3 - II - 1^o du CCH).

Ex : La SEE propose une solution architecturale nouvelle au besoin d'accessibilité de l'opération.

Dispositif de mise en œuvre (SEE3)

Reproduction du dispositif de mise en œuvre tel que proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 5^o du CCH)

Protocole de contrôle (SEE3)

Reproduction du protocole de contrôle de la conformité des moyens mis en œuvre par les constructeurs à ceux décrits dans le dispositif de mise en œuvre proposé par le maître d'ouvrage (selon l'article R. 112-3 - II - 6^o du CCH)

Conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE3

Mention des conditions d'exploitation, d'entretien périodique et de maintenance de la solution d'effet équivalent (selon l'article R. 112-3 - II - 7^o du CCH).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Ou document rappelant les conditions de contrôle périodique éventuel de la SEE3

Document à joindre

Attestation de Respect des Objectifs (ARO)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dossier transmis initialement par le maître d'ouvrage (SEE3)

Dossier de demande d'attestation de respect des objectifs transmis par le maître d'ouvrage. L'organisme délivrant cette attestation a obtenu au préalable l'autorisation de transmettre ce dossier à l'administration.

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents d'analyse de la solution d'effet équivalent proposée par le maître d'ouvrage (SEE3)

Documents d'analyse réalisés par l'organisme délivrant la présente attestation

NB : Ces documents ne feront pas l'objet de communications publiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Documents complémentaires (SEE3)

Tout document que l'organisme délivrant la présente attestation souhaiterait communiquer à l'administration

Engagements

Indépendance et impartialité

En application du 2^o du III de l'article R. 112-3 du CCH, l'organisme tiers confirme, en cochant cette case, avoir établi cette attestation de respect des objectifs en toute indépendance et impartialité, ces conditions étant exigées par les articles L. 112-9 et R. 112-1 du CCH.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Devoir d'information auprès du maître d'ouvrage

L'organisme ayant délivré cette attestation de respect des objectifs s'engage à informer le maître d'ouvrage qu'il devra, lui-même, solliciter la réouverture de ce formulaire pour signaler une modification d'une ou plusieurs solutions d'effet équivalent dans l'opération de construction concernée par le présent formulaire.

Par ailleurs, les personnes dont les coordonnées ont été indiquées pourront être contactées par l'autorité administrative pour obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'opération de construction.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Transmission des données à l'organisme responsable de l'Observatoire des SEE

L'organisme remplissant le présent formulaire accepte, pour lui-même et l'ensemble des parties prenantes au projet, que les données à caractère personnel soient transmises à l'organisme désigné par arrêté tel que mentionné à l'article R. 112-7 du CCH, à des fins de retour d'expériences sur les SEE. Cet organisme a signé avec l'État un accord de confidentialité sur les données qu'elle recevra dans ce cadre. Toute parution à propos des SEE aura fait l'objet d'une anonymisation préalable des données.

Cochez la mention applicable

Oui

Non